



Année 2025

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PROPOSEE AUX ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL le 3 avril 2025

- *Budget de la commune*
- *Budget Assainissement*

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il est par ailleurs précisé que ces notes sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

Qu'est-ce que le budget primitif ?

Pour une commune de moins de 3500 habitants, c'est le premier acte budgétaire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal puis le Maire qui est ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget pour l'année civile.

Comment se présente le budget ?

Il se compose de 2 sections, une de fonctionnement et une d'investissement et se doit d'être équilibré.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, la traduction d'engagements de la collectivité et les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend les achats de matériel, les constructions et les travaux sur les infrastructures notamment routières. Elle comprend le remboursement du capital d'emprunt.

1- Le Budget primitif 2025 de la commune

Son équilibre est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2025	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 067 443,42	568 385,35
Recettes	1 067 443,42	568 385,35

Soit un **BP 2025 de 1 623 039,77 €**

Il était en 2024 de 1 832 228,44 €.

1-1 la section de fonctionnement

Le fonctionnement 2025 par chapitre est le suivant

Dépenses Fonctionnement		BP 2025
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	563 360,42
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	221 900,00
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	79 984,00
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	140 189,00
O43	OPE ORDRE	1 840,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 670,00
66	CHARGES FINANCIERES	23 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	0,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	500,00
Total général DF		1 067 443,42

Les dépenses prévisionnelles réelles hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement sont de 925 414,42 €, elles étaient en 2024 de 847 776,62 €.

Si la ligne 618 divers services extérieurs correspondant à une réserve comptable est déduite, elles sont de :

- 569 264,00 € en 2025
- 566 292,00 € en 2024

Ce qui représente une augmentation de 0,53 %.

- Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au sein de ce chapitre sont inscrites les dépenses pour le fonctionnement des services : eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures pour la restauration scolaire et pour la garderie, les travaux d'entretien des bâtiments, les taxes et primes d'assurances de la commune ...

Hors la ligne 618, les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 207 210 €, le budget primitif avait prévu un budget de 200 050 € soit une augmentation de 3,46 %.

Quelques chiffres prévus pour 2025 :

- 18 000 € pour l'électricité – à signaler un changement de fournisseur à partir du 1^{er} mai 2025
- 20 000 € pour les combustibles
- 4 000 € pour les contrats de prestations – cette ligne intègre l'intervenante pour les TAP à l'école
- 25 000 € pour l'entretien et les réparations sur les parcelles communales. Une grande partie de cette somme est dédiée aux travaux de consolidation des berges de la lagune (décision prise en urgence en septembre 2024)
- 9 000 € pour des travaux sur les bâtiments communaux – en 2025 de nouveaux travaux de peinture seront réalisés à l'école
- 14 500 € sont inscrits pour l'entretien et des travaux de voirie, en fonctionnement

- *Chapitre 012 – Charges de personnel*

Une inscription de 221 900 € est prévue.

Le personnel communal est composé de :

- 4 agents titulaires
- 2 agents relevant du régime IRCANTEC
- 1 apprenti

A signaler que ce chapitre prend en compte les charges CNRACL dont le taux de la cotisation d'assurance vieillesse augmente en 2025 de 9,5% et va évoluer de + 8,6% en 2026, + 8% en 2027 et de + 7,4% en 2028.

- *Chapitre 066 – Charges financières*

Une inscription de 23 000 € figure au BP, elles étaient en 2024 de 13 970 €. La commune a contracté en 2024 une ligne de trésorerie dont la charge est versée au trimestre.

Recettes Fonctionnement		BP 2025
OO2	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	441 086,42
O13	ATTENUATION DE CHARGES	7 200,00
70	Pdts SERVICES DOMAINE ET VENTES DIRECTES	47 400,00
73	IMPOTS ET TAXES	85 023,00
731	FISCALITE LOCALE	347 080,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	120 254,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES	19 400,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00
Total général RF		1 067 443,42

Le total des recettes prévues s'élèvent à 1 067 443, 42 € dont :

- 441 086, 42 € d'excédent de fonctionnement reporté
- 7 200 € d'atténuations de charge
- 619 157 € de recettes réelles

La commune va percevoir 347 080 € au titre de la fiscalité, sans augmentation de son taux. 120 254 € sont attribués au titre des dotations de l'Etat.

1-2 La section d'investissement

Investissement 2025 par chapitre est le suivant

Dépenses Investissement		BP 2025
OO1	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	217 916,19
42	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 347,16
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET DETTES	81 829,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 700,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	193 793,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00
Total général DI		568 585,35

Outre les 217 916,19 € pour couvrir le déficit, plusieurs sommes peuvent être mentionnées :

- 13 219 € pour la dernière année de remboursement d'un tracteur
- 10 000 € pour lancer la suite de l'audit d'assainissement – eaux pluviales
- 193 393 € pour les immobilisations corporelles dont :
 - . 114 108 € pour des travaux chemin de Rangé (réalisés fin 2024 et non totalement mandatés), la réalisation de fossés route de Ceton, divers travaux de voirie à la Foulrière et Route de St Jean.
 - . 18 500 € pour le changement de menuiseries à l'école
- 50 000 € de restes à réaliser pour la Maison d'Assistants Maternelles

Recettes investissement		BP 2025
O21	VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	140 189,00
O40	OPE ORDRE	1 840,00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 347,16
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	113 994,19
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	301 315,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	700,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
Total général RI		568 385,35

98 000 € sont inscrits au titre du FCTVA.

301 315 € sont inscrits au titre des subventions qui doivent être recouvrées principalement pour la Maison d'Assistants Maternelles.

Des subventions seront sollicitées en cours d'année pour les investissements 2025.

2- Le Budget Assainissement 2025

2-1 La section d'exploitation

Elle s'équilibre à hauteur de 49 231,79 € avec :

En dépenses :

- des charges à caractère général de 7 800 € dont 2 000 € pour la rémunération de Véolia.
- des charges de personnel pour 5 900 €, il s'agit de rembourser la prestation d'un agent communal.
- la réserve est de 22 879,79 €.

En recettes :

- l'excédent est de 32 007,79 €
- la redevance d'assainissement collectif est estimée à 15 700 €

2-2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 77 455 € avec :

En dépenses :

- 4 500 € pour une étude de zonage
- 69 381 € au titre de réserve.

En recettes :

- l'excédent est de 64 337 €
- 12 553 € sont prévus au titre des amortissements